



COMMUNE DE TOURRETTES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le Vingt-Neuf Mars

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2014

Secrétaire de séance : M. PELLEGRINO Alex

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 23

Nombre de suffrages exprimés : 21 – Votes pour : 21 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 2

Etaient présents : M. AUFFRET- R. AUBAULT – J.L. GIRAUD – A-M. GAUBERTI – G. BARRA, Adjoint
E. MENUT – J. ROBERT HENSELER – W. DUBOSQ – A. DUBOIS – A. PELLEGRINO – J. TOCQUER –
J. RAYNAUD - S. BEURRIER – C. VELAY – S. ARNOULD – C. LUBRANO LAVADERA – S. ALLEG –
N. PERRICHON – A. RASKIN - M. RAYNAUD – A. CELKA – S. LELUIN, **Conseillers Municipaux**

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-4, L. 2122-7, L. 2122-7-2, L.2122-10,

VU la convocation du conseil municipal du 24 mars 2014 pour l'élection des adjoints au maire,

VU la délibération du conseil municipal du 29.03.2014 fixant le nombre des adjoints au maire à 5,

CONSIDERANT que le conseil municipal a été invité à désigner ses candidats aux fonctions d'adjoints au maire,

CONSIDERANT que les candidatures suivantes ont été recueillies :

- Liste présentée par la majorité municipale,
- Liste présentée par M. Michel RAYNAUD.

Après avoir procédé au vote, au cours duquel chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote sur papier blanc,

Après dépouillement, les résultats du premier tour de scrutin sont les suivants :

Votants : 23
Bulletins blancs ou nuls : 2
Suffrages exprimés : 21
Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- Liste présentée par la majorité municipale : Voix : 21
- Liste présentée par M. Michel RAYNAUD : Voix : 0

Les candidats présents sur la liste présentée par M. le Maire ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés sont élus adjoints au maire, à savoir :

1 ^{er} adjoint	: M. AUFFRET Michel	4 ^{ème} adjoint	: Mme GAUBERTI Anne-Marie
2 ^{ème} adjoint	: Mme AUBAULT Raymonde	5 ^{ème} adjoint	: M. BARRA Gérard
3 ^{ème} adjoint	: M. GIRAUD Jean-Louis		

Ils ont été immédiatement installés dans leurs fonctions.

Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Camille BOUGE